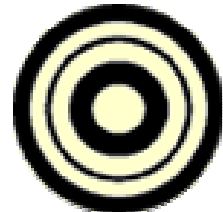


# Kyudo Kai

## De Plan-les-Ouates / Genève

### Dojo Mei Kyu Kan



#### Statut d' « utilisateur » du dojo Mei Kyu Kan

#### Définitions

Kyudo Kai (KK)	club de Kyudo de Plan-les-Ouates
Mei Kyu Kan (MKK)	dojo de Plan-les-Ouates, lieu d'entraînement des membres du Kyudo Kai
« utilisateur »	personne à laquelle s'applique ce statut
« infrastructure »	le local du dojo, le jardin attenant, la ciblerie et les makiwara

#### Buts

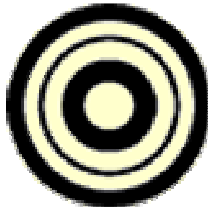
Rendre accessible, pour une utilisation régulière, l' « infrastructure » du Mei Kyu Kan sans être membre du Kyudo Kai, dans le but de favoriser la pratique des kyudojin qui le désirent.

#### Prestations

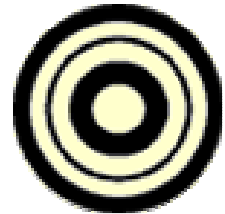
Utilisation de l'infrastructure du Mei Kyu Kan d'avril à octobre (inclus), sans limitation d'horaire autre que les plages horaires ou jours réservés par le Kyudo Kai pour des séminaires ou autres événements. Possibilité de participer aux séminaires "carte blanche" ou aux événements organisés par le Kyudo Kai

#### Obligations

Assurance	l' « utilisateur » doit être assuré pour la pratique du Kyudo (assurances RC et accident).
Club	l' « utilisateur » doit être inscrit et pratiquer régulièrement dans un club autre que le Kyudo Kai. Par respect pour son groupe d'origine, le candidat au statut d' « utilisateur » obtient, au préalable à sa demande au président du Kyudo Kai, l'accord du président ou du responsable de son club d'origine.
Dojo	les règles habituelles d'éthique du Kyudo s'appliquent dans la pratique au Mei Kyu Kan. L' « utilisateur » se conforme aussi aux pratiques habituelles de l'utilisation d'un dojo traditionnel, à savoir balayer le dojo, entretenir la ciblerie et les cibles, etc. selon les directives données par les membres du Kyudo Kai. Après le pratique, dans le cas où il n'y a plus d'autre pratiquant, l' « utilisateur » remet en état la butte de sable en rebouchant les trous autant que possible. Il vérifie que l'eau est coupée au niveau de l'azuchi, que l'électricité est coupée dans le dojo et que les portes en sont correctement fermées.
Sécurité	la responsabilité concernant la sécurité de tir, le yatori, etc. incombe au plus haut gradé du Kyudo Kai présent, à partir du 2 <sup>ème</sup> dan, ou le cas échéant au plus haut gradé présent.
Tir	l' « utilisateur » doit savoir tirer à la mato (28m) seul ou en sharei. Son niveau devrait correspondre approximativement à celui d'un 1 <sup>er</sup> dan ANKF.
Enseignement	l' « utilisateur » ne suit pas l'enseignement destiné aux membres du Kyudo Kai.



**Kyudo Kai**  
De Plan-les-Ouates / Genève  
**Dojo Mei Kyu Kan**



Enseignant	l' « utilisateur » haut gradé ne donne pas d'enseignement au Mei Kyu Kan (sauf autorisation du comité du Kyudo Kai). Il peut néanmoins répondre brièvement à quelques questions. Le but de sa présence est sa propre pratique.
Sharei	l' « utilisateur » participe, si possible, à la pratique de groupe (sharei) avec les autres personnes présentes (membres ou non).
Matériel	l' « utilisateur » vient avec son propre matériel et n'utilise pas le matériel (arc, flèches, gant, etc.) du dojo. L' « utilisateur » ne laisse pas son matériel au dojo, sauf d'en assumer les risques (vol ou dégradation).
Jardin	utilisation libre du jardin, y compris pour une petite collation, dans le respect de l'éthique du Kyudo (e.g. limiter le bruit vis-à-vis des autres pratiquants du dojo).

### **Cotisation**

La cotisation d' « utilisateur » est fixée chaque année lors de l'assemblée générale du Kyudo Kai. Elle ne peut dépasser la cotisation annuelle de membre du Kyudo kai. Elle est payable d'avance dès le mois d'avril et pour la saison entière (pas de fractionnement).

### **Accès**

Après paiement de la cotisation, et la signature du présent document, l' « utilisateur » reçoit un jeu de clefs du dojo contre paiement d'une caution. Il peut dès lors venir s'entraîner au Mei Kyu Kan librement selon les conditions spécifiées ci-dessus.

En cas de manquement aux quelques règles définies ci-dessus, le comité du Kyudo Kai se réserve le droit de suspendre, voir de retirer le statut d' « utilisateur » d'une personne.

### **Signatures d'approbation**

*Plan-les-Ouates, le*

*Le candidat au statut d' « utilisateur »*

*Le président du Kyudo Kai*

Nom & prénom :

Statut d' « utilisateur »  
accordé pour 2009

Email :

Téléphone :

Adresse :

Dojo d'origine :

Responsable du dojo :